

COMITÉ RÉGIONAL DE L'AFRIQUE

ORIGINAL : ANGLAIS

Soixante-quatorzième session
Brazzaville, République du Congo, 26-30 août 2024

Point 18.5 de l'ordre du jour provisoire

**RAPPORT DE SITUATION SUR LE CADRE POUR L'ÉLARGISSEMENT DE L'ACCÈS
AUX TECHNOLOGIES D'ASSISTANCE DANS LA RÉGION AFRICAINE DE L'OMS**

Document d'information

SOMMAIRE

	Paragraphes
CONTEXTE	1-3
PROGRÈS RÉALISÉS/MESURES PRISES	4-9
ENJEUX ET DÉFIS	10
PROCHAINES ÉTAPES.....	11-13

CONTEXTE

1. Tout le monde pourrait avoir besoin de technologies d'assistance à un moment de sa vie.¹ Dans la Région africaine, 90 à 97 % des personnes qui ont besoin de technologies d'assistance n'y ont pas accès, malgré leur potentiel pour réduire la pauvreté, accroître la productivité et promouvoir le bien-être des individus. C'est dans ce contexte que les États Membres ont adopté le Cadre pour l'élargissement de l'accès aux technologies d'assistance lors de la soixante et onzième session du Comité régional de l'OMS pour l'Afrique, tenue en 2021.² Le présent rapport est le premier à décrire les progrès réalisés depuis l'adoption du Cadre.

2. Le Cadre reconnaît que les technologies d'assistance sont essentielles pour instaurer la couverture sanitaire universelle et faire face aux situations d'urgence. Le Cadre vise en outre à atteindre les objectifs suivants : renforcer la gouvernance et le soutien politique en faveur de la fourniture de technologies d'assistance pour tous, accroître l'accessibilité des aides techniques appropriées, améliorer la disponibilité de personnels qualifiés à tous les niveaux et étendre la couverture des services de fourniture d'aides techniques.

3. Les cibles intermédiaires pour 2024 se déclinent quant à elles comme suit : i) 40 % des États Membres effectuent une évaluation de leur situation en ce qui concerne les technologies d'assistance ; ii) 40 % des États Membres élaborent une stratégie nationale visant à améliorer l'accès aux technologies d'assistance ; iii) 40 % des États Membres élaborent un cadre de gouvernance pour améliorer la coordination intersectorielle dans le domaine des technologies d'assistance ; iv) 35 % des États Membres adaptent les lignes directrices et les normes techniques de sorte à garantir que la fourniture des technologies d'assistance se fait en toute sécurité ; et v) 35 % des États Membres intègrent l'approvisionnement en aides techniques de qualité garantie dans leurs plans d'achat nationaux.

PROGRÈS RÉALISÉS/MESURES PRISES

4. Le rapport mondial sur les technologies d'assistance élaboré par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et l'Organisation mondiale de la Santé a été rendu public en 2022.³ L'enquête rapide sur les technologies d'assistance, menée dans 35 pays, a pris en compte les données issues de huit pays⁴ de la Région. Selon le rapport, 10 à 15 % de la population de ces huit pays de la Région africaine n'a pas accès aux technologies d'assistance. Les principales entraves à l'accès aux technologies d'assistance se résument à des éléments allant du manque de sensibilisation et de l'insuffisance de services jusqu'aux dépenses de santé directement réglées par l'utilisateur, en passant par la faiblesse des chaînes d'approvisionnement intégrées et la capacité insuffisante du personnel de santé. Les recommandations formulées dans le rapport ont servi de base à l'élaboration de plans stratégiques nationaux par les États Membres. Au titre de la mise en œuvre du rapport, près de 3,3 millions de dollars des États-Unis ont été mobilisés pour soutenir le plan stratégique du Sénégal.

¹ (<https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/assistive-technology>, consulté le 31 décembre 2023).

² (<https://www.afro.who.int/sites/default/files/2021-12/AFR-RC71-11%20Cadre%20pour%20l'E2%80%99C3%A9largissement%20de%20l'E2%80%99acc%C3%A8s%20aux%20technologies%20d'E2%80%99assistance%20dans%20la%20R%C3%A9gion%20africaine.pdf>, consulté le 31 décembre 2023)

³ (Disponible à l'adresse <https://iris.who.int/bitstream/handle/10665/354357/9789240049451-eng.pdf>, consulté le 31 avril 2023).

⁴ Global report on assistive technology, Burkina Faso, Kenya, Liberia, Malawi, Togo, Rwanda, Sierra-Leone, United Republic of Tanzania. (Disponible à l'adresse <https://www.who.int/publications/i/item/9789240049451>, consulté le 31 décembre 2023)

5. Près de 62 %⁵ des pays de la Région ont procédé à l'évaluation de la capacité de leur écosystème de technologies d'assistance à fournir des technologies d'assistance appropriées et à répondre aux besoins non satisfaits de la population, à l'aide de l'outil d'évaluation proposé par l'OMS. Ladite évaluation a servi de tremplin à 17 pays⁵ au moment d'élaborer des politiques et des plans complets et reposant sur des bases factuelles.

6. Environ 23 %⁶ des pays de la Région ont établi leurs listes nationales d'aides techniques, y compris pour les situations d'urgence, en utilisant le modèle de liste des aides techniques fourni par l'OMS. Il s'agit là de documents de politique qui servent d'orientation aux gouvernements, aux secteurs public et privé, ainsi qu'aux partenaires, leur permettant de se focaliser sur les investissements prioritaires et d'élargir l'accès aux technologies d'assistance.

7. L'OMS, en collaboration avec l'UNICEF, a élaboré un catalogue de fournitures pour les aides techniques. Grâce à des appels d'offres lancés sur le plan mondial, des tarifs plus abordables ont été négociés pour un éventail varié d'aides techniques. Cette collaboration permettra de faciliter l'achat de produits d'aide technique présentant un bon rapport coût-efficacité dans les pays, à l'intention des gouvernements, des équipes de terrain et des partenaires.

8. Un total de 233 agents de santé issus de trois pays⁷ ont été formés à la fourniture d'aides techniques dans le secteur des soins de santé primaires, en utilisant l'outil de formation sur les aides techniques mis au point par l'OMS. Leurs compétences ont été renforcées pour assurer une fourniture efficace des aides techniques, intégrant ainsi les technologies d'assistance aux soins de santé primaires.

9. Un centre régional d'excellence collaboratif pour les technologies d'assistance est en voie d'être établi au Kenya, avec le soutien de l'OMS. Le dossier de conception étant achevé, les travaux de construction débuteront sous peu. Ce centre jouera un rôle crucial dans l'élaboration des politiques et dans la formation sur la chaîne d'approvisionnement des aides techniques dans l'ensemble du système de santé, intégrant ces éléments comme partie essentielle des services de santé.

ENJEUX ET DÉFIS

10. Si des avancées notables ont été réalisées, il convient de souligner que la sensibilisation aux besoins et aux avantages liés aux technologies d'assistance, la disponibilité limitée des données sur ces technologies, l'insuffisance du financement national et la faiblesse des chaînes d'approvisionnement restent des défis à surmonter.

PROCHAINES ÉTAPES

11. Les États Membres devraient :

- a) promouvoir l'intégration des technologies d'assistance dans les secteurs clés, notamment ceux de la santé, de l'éducation, du travail, de l'aide sociale et de l'environnement ;

⁵ Afrique du Sud, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cameroun, Côte d'Ivoire, Eswatini, Éthiopie, Gambie, Guinée-Bissau, Kenya, Libéria, Malawi, Mali, Maurice, Namibie, Niger, Nigéria, Ouganda, République démocratique du Congo, Rwanda, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Tchad, Togo, Zambie et Zimbabwe.

⁶ Bénin, Éthiopie, Gambie, Libéria, Malawi, Nigéria, République démocratique du Congo, Sierra Leone, Soudan du Sud, Tchad et Zambie.

⁷ Ghana, Libéria et République-Unie de Tanzanie.

- b) mettre en place des centres régionaux dédiés aux services prioritaires, afin d'assurer leur accessibilité financière ;
- c) inculquer les principes d'éducation et de formation au personnel, tout en favorisant la constitution de réseaux, la délégation et le partage des tâches dans le domaine des soins de santé primaires et au niveau communautaire ; et
- d) investir dans les systèmes d'information sanitaire et dans la recherche afin de répondre promptement aux besoins émergents, tout en garantissant que les aides techniques soient adaptées et accessibles aux populations qui en ont le plus besoin.

12. L'OMS et les partenaires devraient :

- a) poursuivre le suivi des étapes intermédiaires et soutenir les États Membres en vue de l'adoption et de l'adaptation du Cadre de mise en œuvre au niveau national.

13. Le Comité régional est invité à prendre note du rapport de situation et à approuver les prochaines étapes proposées.